

D Administrations chargées de la recherche internationale D

AU OFFICE AUSTRALIEN DES BREVETS AU

Taxe de recherche (règle 16 du PCT) ¹ :	Dollar australien (AUD)	2.200	
	Dollar des États-Unis (USD)	1.697	
	Dollar de Singapour (SGD)	2.150	
	Dollar néo-zélandais (NZD)	2.379	
	Euro (EUR)	1.429	
	Franc suisse (CHF)	1.573	(1.449) ²
	Rand sud-africain (ZAR)	23.560	
	Won (KRW)	1.829.000	
Taxe de recherche additionnelle (règle 40.2 du PCT) ³ :	AUD	2.200	
Copies des documents cités dans le rapport de recherche internationale (règle 44.3 du PCT) :	L'administration fournit, sur demande, aux déposants et offices désignés (élus) une copie de chaque document cité dans le rapport de recherche internationale, moyennant le paiement de la taxe mentionnée ci-dessous.		
Comment obtenir des copies :	Les documents peuvent être demandés par le biais d' <i>eServices</i> à l'adresse suivante : https://services.ipaustralia.gov.au/ICMWebUI/views/private/icm-home.xhtml		
Taxe(s) :	AUD	50	par document ⁴
Taxe pour la délivrance de copies des documents contenus dans le dossier de la demande internationale (règle 94.1ter du PCT) :	AUD	50	par document
Conditions de remboursement et montant du remboursement de la taxe de recherche :	Toute somme payée par erreur, sans raison ou en excédent est remboursée. Lorsque la demande internationale est retirée ou considérée comme retirée, en vertu de l'article 14.1), 3) ou 4) du PCT, avant le début de la recherche internationale : remboursement à 100% Lorsque l'administration peut utiliser une recherche antérieure : remboursement jusqu'à 50%, selon l'usage qui peut être fait de la recherche antérieure Lorsque l'administration émet une déclaration indiquant qu'il ne sera pas établi de rapport de recherche internationale selon l'article 17.2.a) du PCT : remboursement de AUD 1.500		
Taxe de réserve (règle 40.2.e) du PCT):	Néant		
Langues admises pour la recherche internationale :	Anglais		
L'administration exige-t-elle que les listages des séquences de nucléotides ou d'acides aminés soient fournis sous forme électronique (règle 13ter.1 du PCT) ?	Oui		
Types de support électronique requis :	La copie imprimable du listage des séquences et des données permettant l'identification devrait figurer tout entière dans un seul fichier "texte" sur un seul CD-ROM, CD-R, DVD ou DVD-R respectant la norme (ISO 9660).		

[Suite sur la page suivante]

¹ Taxe à verser à l'office récepteur dans la monnaie ou l'une des monnaies acceptées par cet office (voir l'annexe C).

² Le montant indiqué entre parenthèses est applicable à compter du 1^{er} novembre 2021.

³ Taxe à verser à l'administration chargée de la recherche internationale et dans certains cas seulement.

⁴ Cette taxe est plafonnée à AUD 200.

D Administrations chargées de la recherche internationale D

AU OFFICE AUSTRALIEN DES BREVETS AU

[Suite]

Objets exclus de la recherche :	Tout objet mentionné aux points i) à vi) de la règle 39.1 du PCT, à l'exception de tout objet qui, conformément aux dispositions de la législation australienne sur les brevets, est soumis à une recherche dans le cadre de la procédure de délivrance des brevets
---------------------------------	---

Renonciation au pouvoir :

L'administration a-t-elle renoncé à l'exigence selon laquelle un pouvoir distinct doit lui être remis ?

Oui⁵

Cas particuliers dans lesquels un pouvoir distinct est requis :

En cas de litige non résolu portant sur la question de savoir qui est le mandataire représentant le ou les déposants

L'administration a-t-elle renoncé à l'exigence selon laquelle une copie d'un pouvoir général doit lui être remise ?

Oui⁵

Cas particuliers dans lesquels une copie d'un pouvoir général est requise :

En cas de litige non résolu portant sur la question de savoir qui est le mandataire représentant le ou les déposants

⁵ Les renoncements aux pouvoirs ne s'appliquent pas (règle 90.4.e) et 90.5.d) du PCT) lorsque le mandataire ou représentant commun présente une déclaration de retrait lors de la phase internationale (règle 90bis.1 à 90bis.4 du PCT; voir également le paragraphe 11.048 de la phase internationale).